

SERVICE CIVIQUE LE CDOS LOIRE INTERMEDIATEUR

Le Comité départemental Olympique et Sportif s'engage dans l'intermédiation.

Objectif :

Faciliter les démarches administratives et permettre à des associations du département d'accueillir des volontaires en service civique sur des missions d'intérêt général reconnues prioritaire pour la Nation

Les acteurs du dispositif :

Le volontaire :

- Agé de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme
- Signe un contrat d'engagement de 8 mois pour une mission de 24h /semaine
- Perçoit une indemnité de 470,14 €/mois de la part de l'agence de services et de Paiement et de 106,94€ par le CDOS Loire

ATTENTION : Ce n'est pas un salarié, un stagiaire, un bénévole, un éducateur sportif, un joueur semi-professionnel,...

La structure d'accueil (club, comité,...) :

- Désigne un tuteur qui devra suivre la formation (1 journée)
- Définit la mission dans l'esprit du service civique
- Accueil le volontaire et l'accompagne dans sa mission
- s'engage à verser 56,94 €/mois au CDOS au titre de l'intermédiation

Le CDOS Loire:

- Est porteur de l'agrément
- Rédige les missions
- Gère toutes les démarches administratives (élaboration du contrat d'engagement, inscription à ELISA, bilan...)
- Assure le suivi du volontaire, l'accompagne dans la définition de son projet d'avenir
- Assure la formation civique et citoyenne du volontaire
- Informe l'association des temps de formation tuteur

